



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2021-082

PUBLIÉ LE 10 MAI 2021

Sommaire

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est / 84_SGAMI Sud Est_Bureau du recrutement_DRH

84-2021-05-10-00002 - Arrêté ouverture ADT IOM RSC 2021 (4 pages) Page 4

69_Rectorat de Lyon /

84-2021-05-06-00015 - Arrêté DRAIO du 6 mai 2021 (et son annexe) portant définition de pourcentages d'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes (3 pages) Page 8

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2021-05-06-00016 - Arrêté n° 2021-07-0025 du 06/05/2021 modifiant l'adresse de la licence n° 42#000495 accordée à une officine de pharmacie sise à Saint Genest Lerpt (Loire) (2 pages) Page 11

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2021-04-30-00006 - ARS _2021_05_10_2021-19-0123 Arrêté N° 2021-19-0123 fixant la composition du Conseil de Discipline de l' Institut de Formation d' Auxiliaires de Puériculture La Maisonnée UGECAM RA Promotion 2020/2021 (2 pages) Page 13

84-2021-03-15-00031 - ARS_DOS_2021_04_09_2021-19-0076 Arrêté N° 2021-19-0076 fixant la composition du Conseil Technique de l' Institut de Formation d' aides-soignants IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes Site de Lyon Promotion 2020-2021 (2 pages) Page 15

84-2021-04-29-00015 - ARS_DOS_2021_05_10_2021-19-0118 Arrêté N° 2021-19-0118 fixant la composition du Conseil Technique de l' Institut de Formation d' aides-soignants Institut de Formation d' aides-soignants du Centre Hospitalier du Haut-Bugey OYONNAX PROMOTION 2021 (2 pages) Page 17

84-2021-04-08-00020 - ARS_DOS_2021_05_10_2021-19-0057 Arrêté N° 2021-19-0057 fixant la composition du Conseil de Discipline de l' Institut de Formation d' aides-soignants Centre Hospitalier d' Ardèche Nord Annonay Promotion 2020-2021 (2 pages) Page 19

84-2021-04-30-00005 - ARS_DOS_2021_05_10_2021-19-0124 Arrêté N° 2021-19-0124 fixant la composition du Conseil de Discipline de l' Institut de Formation d' Auxiliaires de Puériculture IFAP Jeanne Antide Reignier Promotion 2020-2021 (2 pages) Page 21

84-2021-01-27-00009 - Modif adresse pharmacie REY LAVILLEDIEU (1 page) Page 23

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours

84-2021-05-06-00014 - 2021-22-0029 Portant modification de la composition du conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Puy-de-Dôme (5 pages) Page 24

**84_DRPJCE_Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse
Centre-Est / protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne**

84-2021-04-01-00032 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des services régionaux et territoriaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Est (2 pages)

Page 29

84-2021-04-01-00033 - Arrêté portant subdélégation de signature pour la mise en oeuvre des procédures relevant du code des marchés publics (2 pages)

Page 31



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2021-05-10-01
autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L241-1 à L241-7 et R.242-1 et R.242-17 à R.242-22 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié par décret n°2016-1084 du 3 août 2016 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié par le décret n°2019-5 du janvier 2019 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;

- VU** l'arrêté du 27 août 2010 modifié par l'arrêté du 18 mai 2020 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- SUR** proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2021 est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

36 postes sont à pourvoir, répartis comme suit :

- Candidatures au titre du recrutement sans concours : 30 postes
- Candidatures au titre de la législation sur les travailleurs handicapés : 2 postes
- Candidature au titre de la CNOI : 4 postes

ARTICLE 2

Candidatures au titre du recrutement sans concours : 30 Postes proposés.

Conditions de recrutement :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne.
- Être âgés de 18 ans au moins.
- Être en règle avec la législation sur le service national.
- Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

Spécialité «Accueil, maintenance et logistique » (6 postes)

- 3 postes d'agent polyvalent de maintenance et de manutention
- 1 poste de chauffeur et entretien des bâtiments
- 1 poste de manutentionnaire
- 1 poste de conducteur d'autorité

Spécialité «Hébergement et restauration» (24 postes)

- 19 postes d'Agent de restauration en Compagnie républicaine de sécurité (CRS)
- 4 postes d'employés de résidence
- 1 poste d'Agent polyvalent de restauration

ARTICLE 3

Candidature au titre des bénéficiaires de la CNOI: 4 postes proposés

Conditions de recrutement :

- Être inscrit, sur la base du passeport professionnel, sur une liste nationale d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense.
- Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

Spécialité «Accueil, maintenance et logistique » (1 poste) :

- 1 poste de Magasinier

Spécialité «Hébergement et restauration» (3 postes) :

- 3 postes d'agent polyvalent de restauration

ARTICLE 4

Candidatures au titre de la législation sur les travailleurs handicapés (TH) : 2 postes proposés.

Conditions de recrutement :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne
- Être âgés de 18 ans au moins
- Être en règle avec la législation sur le service national.
- Avoir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

Spécialité «Hébergement et restauration» (2 postes)

- 2 postes d'Agent de restauration

ARTICLE 5

Retrait ou constitution du dossier de candidature :

Candidatures au titre du recrutement sans concours et TH :

Les dossiers d'inscription sont à demander :

au SGAMI Sud-est, bureau du recrutement par mail à l'adresse suivant : sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

ou en ligne sur le site internet : www.devenirpolicier.fr et www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/economie-et-emploi/emploi/concours-et-examens/prefecture

Quel que soit le type de candidature, les dossiers seront à renvoyer **au plus tard le vendredi 18 juin 2021** (cachet de la poste faisant foi) par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ou par courriel : sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

ARTICLE 6

Le calendrier de ces recrutements est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **vendredi 18 juin 2021** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
À compter du lundi 21 juin 2021

- Résultats d'admissibilité :
 - À l'issue de l'épreuve d'admissibilité
- Épreuve d'admission (entretien) :
 - **À compter du lundi 28 juin 2021**
- Résultats d'admission :
 - À l'issue de l'épreuve d'admission

ARTICLE 7

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 8

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 10 mai 2020

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines

Marie Fanet



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 6 mai 2021

Arrêté portant définition de pourcentages d'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'Education et notamment l'article L612-3

ARRETE

Article 1 : Il est fixé pour la campagne d'admission dans l'enseignement supérieur 2021 un pourcentage minimal d'admission des bacheliers technologiques dans les différentes spécialités proposées par les instituts universitaires de technologie de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Ces pourcentages sont fixés en concertation avec les représentants des établissements qui dispensent des formations initiales d'enseignement supérieur inscrites sur la plateforme Parcoursup.

Article 2 : Le pourcentage défini à l'article 1^{er} et précisé par spécialité dans l'article 3 du présent arrêté porte sur les propositions d'admission faites, via le portail de pré-inscription « Parcoursup », aux candidats néo-bacheliers et en réorientation, et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque spécialité.

Article 3 : Le pourcentage d'admission est précisé, pour chaque spécialité de BUT, dans le tableau présenté en annexe. Le nombre minimal de propositions d'admission sera calculé, pour chaque spécialité, en arrondissant à l'unité supérieure le nombre obtenu par l'application du pourcentage à sa capacité d'accueil.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique, le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand, la secrétaire générale de l'académie de Grenoble et le secrétaire général de l'académie de Lyon sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP

Annexe : tableau des seuils minimaux d'admission des candidats bacheliers technologiques en DUT

SGRA

Mél : sg@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Direction des affaires juridiques

Mél : daj@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille BP 7227 69354 Lyon Cedex 07

Annexe : Seuils minimaux admission candidats bacheliers technologiques en DUT

UAI composante	Libellé composante	Libellé établissement	Commune	Ministère tutelle	Domaine	Spécialité/mention	Seuils min Bacheliers technologiques
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie thermique et énergie	45%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique	50%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours industries agroalimentaires et biologiques	42%
0011312W	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	IUT Lyon1 Site de Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0030098R	IUT Clermont-Auvergne, site de Montluçon	IUT Clermont-Auvergne	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	68%
0030098R	IUT Clermont-Auvergne, site de Montluçon	IUT Clermont-Auvergne	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie mécanique et productique (GMP)	45%
0030098R	IUT Clermont-Auvergne, site de Montluçon	IUT Clermont-Auvergne	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie thermique et énergie (GTE)	58%
0030098R	IUT Clermont-Auvergne, site de Montluçon	IUT Clermont-Auvergne	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion logistique et transport (GLT)	45%
0030098R	IUT Clermont-Auvergne, site de Montluçon	IUT Clermont-Auvergne	Montluçon	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation (TC)	50%
0031060L	IUT Clermont-Auvergne, site de Moulins	IUT Clermont-Auvergne	Moulins	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation (TC)	50%
0031092W	IUT Clermont-Auvergne, site de Vichy	IUT Clermont-Auvergne	Vichy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Information communication parcours journalisme	14%
0031092W	IUT Clermont-Auvergne, site de Vichy	IUT Clermont-Auvergne	Vichy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'Internet (MMI)	50%
0150746E	IUT Clermont-Auvergne, site d'Aurillac	IUT Clermont-Auvergne	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	31%
0150746E	IUT Clermont-Auvergne, site d'Aurillac	IUT Clermont-Auvergne	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours agronomie	31%
0150746E	IUT Clermont-Auvergne, site d'Aurillac	IUT Clermont-Auvergne	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0150746E	IUT Clermont-Auvergne, site d'Aurillac	IUT Clermont-Auvergne	Aurillac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Statistique et informatique décisionnelle: orientation sécurité (STID)	37%
0260998U	IUT Valence, Université grenoble Alpes	IUT Valence, Université grenoble Alpes	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique	50%
0260998U	IUT Valence, Université grenoble Alpes	IUT Valence, Université grenoble Alpes	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	50%
0260998U	IUT Valence, Université grenoble Alpes	IUT Valence, Université grenoble Alpes	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0260998U	IUT Valence, Université grenoble Alpes	IUT Valence, Université grenoble Alpes	Valence	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation	50%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Chimie	28%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	50%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	50%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie mécanique et productique	50%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie thermique et énergie	50%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Mesures physiques	23%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'Internet	50%
0381516S	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 1 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Carières juridiques	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Carières sociales parcours animation sociale et socio-culturelle	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Carières sociales parcours assistance sociale	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Carières sociales parcours éducation spécialisée	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Information communication parcours communication des organisations	34%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Information : numérique dans les organisations	27%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Information communication parcours métiers du livre et du patrimoine	20%
038175Y	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation	50%
0383120K	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Saint Martin d'Hères	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Statistique et informatique décisionnelle	22%
0383121L	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes	Vienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie mécanique et productique	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Mesures physiques	27%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	34%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation	50%
0420957M	I.U.T de Saint-Etienne	I.U.T de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion administrative et commerciale des organisations	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie industriel et maintenance	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Qualité, logistique industrielle et organisation	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0422048Y	I.U.T de Roanne	I.U.T de Roanne	Roanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation	50%
0430951A	IUT Clermont-Auvergne, site Le Puy	IUT Clermont-Auvergne	Le Puy-en-Velay	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Chimie	27%
0430951A	IUT Clermont-Auvergne, site Le Puy	IUT Clermont-Auvergne	Le Puy-en-Velay	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique : orientation informatique graphique	50%
0430951A	IUT Clermont-Auvergne, site Le Puy	IUT Clermont-Auvergne	Le Puy-en-Velay	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'Internet (MMI)	50%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	35%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours diététique et nutrition	20%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie industrielle et maintenance (GIM)	50%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	50%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique	50%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Mesures physiques (MP)	20%
0631021T	IUT Clermont-Auvergne, site Clermont-Ferrand	IUT Clermont-Auvergne	Clermont-Ferrand - Aubière	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Réseaux et télécommunications (RT)	50%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Chimie	45%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie chimique génie des procédés	42%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	50%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique	50%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours diététique et nutrition	47%

0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours agronomie	47%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	56%
0690274Y	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Doua	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	48%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie industriel et maintenance	50%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie mécanique et productique	50%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation	52%
0691860X	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	Villeurbanne	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation - - Orientation Systèmes Industriels	52%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Hygiène Sécurité Environnement	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Qualité, logistique industrielle et organisation	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Statistique et informatique décisionnelle	26%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0693521C	I.U.T LUMIERE Lyon 2	I.U.T LUMIERE Lyon 2	Bron	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion logistique et transport	50%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Carrières juridiques	54%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Information numérique dans les organisations	33%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion administrative et commerciale des organisations	45%
0693565A	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	I.U.T Jean Moulin de l'Université Lyon 3	Lyon 8e Arrondissement	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Information communication parcours communication des organisations	33%
0731487V	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	Le Bourget du Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	50%
0731487V	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	Le Bourget du Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Métiers du multimédia et de l'internet	50%
0731487V	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	Le Bourget du Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Packaging, emballage et conditionnement	50%
0731487V	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	Le Bourget du Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Science et génie des matériaux	50%
0731487V	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	Le Bourget du Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Science et génie des matériaux - arts appliqués	25%
0731487V	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	IUT Chambéry, Université Savoie Mont Blanc	Le Bourget du Lac	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion administrative et commerciale des organisations	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Génie mécanique et productique	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Informatique	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Mesures physiques	22%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Qualité, logistique industrielle et organisation	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Production	Réseaux et télécommunications	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Carrières sociales parcours services à la personne	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	50%
0741133E	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	IUT Annecy, Université Savoie Mont Blanc	Annecy	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	BUT - Service	Techniques de commercialisation	50%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° 2021-07-0025

Modifiant l'adresse de la licence n° 42#000495 accordée à une officine de pharmacie sise à SAINT GENEST LERPT (Loire)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 5125-1 et suivants et R. 5125-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 août 1992 accordant la licence numéro 42#000495 pour le transfert de l'officine de pharmacie, sise 2 rue Francis Garnier à SAINT GENEST LERPT (42530) vers la rue Eugène Bonnardel sur la même commune ;

Considérant l'attestation du 29 avril 2021 de M. le maire de Saint Genest Lerpt, adressée à la pharmacienne titulaire de l'officine de pharmacie SELAS « PHARMACIE PICHON », et transmise par cette dernière à la Délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, informant que la SELAS « PHARMACIE PICHON » se situe 1 rue Eugène Bonnardel, 2 rue Francis Garnier à SAINT GENEST LERPT (42530) ;

ARRETE

Article 1 : L'adresse de l'officine de pharmacie SELAS « PHARMACIE PICHON », exploitée par Mme Anne-Laure PICHON, sous la licence n° 42#000495, est modifiée comme suit :

**1 rue Eugène Bonnardel
2 rue Francis Garnier
42530 SAINT GENEST LERPT**

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de M. le directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Article 3 : La directrice de la Délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Saint-Etienne, le 6 mai 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice départementale de la Loire

Nadège GRATALOUP



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté N° 2021-19-0123

Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – La Maisonnée UGECAM RA – Promotion 2020/2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4383-1 et D.4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2020-19-0235 du 16 octobre 2020 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – La Maisonnée UGECAM RA – Promotion 2020/2021

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – La Maisonnée UGECAM RA - Promotion 2020/2021 – est composé comme suit :

Le Président

Dr Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, représenté par : Mme Izia DUMORD, Responsable du service « Offre ambulatoire Premier recours » à la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon, titulaire

M. Fabrice ROBELET, Responsable du pôle « Offre de soins » à la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon, suppléant

a) Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

GARDIE, Evelyne, Directrice Etablissement CSSRP La Maisonnée, titulaire

SEDDIKI, Messaouda, Adjointe, Etablissement CSSRP La Maisonnée, suppléante

b) La puéricultrice, formatrice permanente, siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

CARRET Fabienne, IPDE-CDS, IFAP La Maisonnée titulaire

BARBOSA Laurence, IPDE Formatrice IFAP La Maisonnée, suppléante

c) L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les

GAY Nathalie, Auxiliaire de Puériculture, EAJE Air d'enfance (Francheville), titulaire

deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

TAIBI, Anne Cécile, Auxiliaire de puériculture, CSSRP La Maisonnée (Francheville), titulaire
COTTET Isabelle, Auxiliaire de puériculture, EAJE Air Trottinette (Ecully), suppléante
JEMAI Céline, Auxiliaire de puériculture, CSSRP La Maisonnée (Francheville), suppléante

d) Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

ANGELLOZ NICOUD Delphine, titulaire
PALMIERI Laurie, suppléante

Article 2

Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 30 avril 2021

Arrêté N° 2021-19-0076

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes – Site de Lyon – Promotion 2020-2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4383-1 et D.4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes – Site de Lyon – Promotion 2020-2021 – est composé comme suit :

Le Président

**Dr. Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'Agence régionale de santé, représenté par :
Mme Izia DUMORD, responsable du service « offre ambulatoire Premier recours » à la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon, titulaire**

Mme Cécile BEHAGHEL, Responsable du Pôle « Offre de service de soins » à la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon, suppléante

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

NICOLAS Michel, Directeur des formations sanitaires, IRFSS AuRA CRF site de Lyon, titulaire

Un représentant de l'organisme gestionnaire

BERNEX-RIFAUD Isabelle, Directrice, IRFSS AuRA CRF, titulaire

CHEVILLOTTE Sébastien, Directeur administratif et financier, IRFSS AuRA CRF site de Lyon, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

Mme DOUBLIER Corinne, formatrice, IRFSS AuRA CRF site de Lyon, titulaire
Mme RAMOUL Znajette formatrice, IRFSS AuRA CRF site de Lyon, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

HAMDI Ismahan, aide-soignant, Infirmierie Protestante, titulaire
AMON, Fatimata, aide-soignant, Centre hospitalier Le Vinatier, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES
GARDET Alex, titulaire
ASSOUS Abdelkader, titulaire
SUPPLÉANTS
NANGA Marceline, suppléante
KHARBOUCH Nadia, suppléante

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Article 2

Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 15 mars 2021

Arrêté N° 2021-19-0118

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Institut de Formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier du Haut-Bugey – OYONNAX – PROMOTION 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4383-1 et D.4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier du Haut-Bugey – OYONNAX – PROMOTION 2021 – est composé comme suit :

Le Président

Dr. GRALL Jean-Yves, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, représenté par : Madame VIVALDI Sonia, Chargée de mission « Planification autonomie », Délégation Départementale de l'Ain, titulaire
MARIN Annabelle, Agent service « Offre de soins hospitalière », Délégation départementale de l'Ain, suppléante

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

HERVE-GRILLOT, Agnès, directrice, IFAS Oyonnax, titulaire

Un représentant de l'organisme gestionnaire

CHABERT, Aurélien, directeur, Centre Hospitalier du Haut-Bugey, titulaire
ANDRE POYAUD, Florie, directrice adjointe, Centre Hospitalier du Haut-Bugey, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

MILLET, Christine, formatrice, IFAS Oyonnax, titulaire
PERRIN, Elodie, formatrice, IFAS Oyonnax, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour

CARRIER, Sabine, aide-soignante, Centre Hospitalier du Haut-Bugey, titulaire

trois ans par le directeur de l'institut de formation BONNAMOUR, Myriam, aide-soignante, Centre Hospitalier du Haut-Bugey, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

CLAUVELIN, Muriel, titulaire

MENDES, Catherine, titulaire

SUPPLÉANTS

ROULEAU, Valérie, suppléante

RICHARD, Thiffany, suppléante

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

HERVE-GRILLOT, Agnès, Coordinatrice générale des soins, Centre Hospitalier du Haut-Bugey, titulaire

Article 2

Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 29 avril 2021

Arrêté N° 2021-19-0057

Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier d'Ardèche Nord – Annonay – Promotion 2020-2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4383-1 et D.4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté 2020-19-0088 du 17 septembre 2020 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier d'Ardèche Nord – Promotion 2020-2021

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre hospitalier d'Ardèche Nord à Annonay – Promotion 2020-2021 – est composé comme suit :

Le Président

**Dr. Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'Agence régionale de santé, représenté par :
Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, cheffe du pôle interdépartemental de l'offre de soins Drôme-Ardèche, titulaire
Mme Christelle DANNEEL, gestionnaire au pôle interdépartemental de l'offre de soins Drôme-Ardèche, suppléante**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

M. GUAY Cyril, directeur, centre hospitalier d'Ardèche Nord, ANNONAY, titulaire

L'infirmier, formateur permanent siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

Mme COUX Agnès, formatrice, centre hospitalier d'Ardèche Nord, ANNONAY, titulaire

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**Mme DACHIS Odile, aide-soignante, centre hospitalier d'Ardèche Nord, titulaire
Mme PERRIN, Nadine, aide-soignante, centre hospitalier d'Ardèche Nord, suppléante**

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

Mme VACHON-FRANCE BORONAT Béatrice,
titulaire,
M. BERTHET Maël, suppléant

Article 2

Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon 08 avril 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté N° 2021-19-0124

Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – IFAP Jeanne Antide – Reignier – Promotion 2020-2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4383-1 et D.4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté 2020-19-0250 du 16 octobre 2020 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – IFAP Jeanne Antide – Reignier – Promotion 2020-2021

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – IFAP Jeanne Antide – Reignier – Promotion 2020-2021 – est composé comme suit :

Le Président

**Dr. Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'Agence régionale de santé, représenté par :
Mme Monika WOLSKA, Infirmière à la Délégation départementale de Haute-Savoie, titulaire
Mme Marie-Caroline DAUBEUF, Responsable du Pôle « Offre de soins hospitalières » à la Délégation départementale de Haute-Savoie, suppléante**

- a) Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant **SEIGNOL, Nathalie, Chef d'établissement, Lycée Jeanne Antide - Reignier, titulaire**
- b) La puéricultrice, formatrice permanente, siégeant au Conseil Technique ou son suppléant **MOROT GAUDRY Marie-Pascale, Infirmière puéricultrice, IFAP Jeanne Antide - Reignier, titulaire**
- c) L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les **IGIER SCHLEISS Maéra, Auxiliaire de puériculture, Service de maternité site Saint-**

deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

Julien en Genevois, Centre Hospitalier Alpes Léman, titulaire

- d) Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au Conseil Technique ou son suppléant **CHALUT Colleen, titulaire**

Article 2

Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 30 avril 2021

Arrêté portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie à LAVILLEDIEU (07170)

Le directeur général l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2020 accordant une licence d'officine à La pharmacie « REY » – LAVILLEDIEU (07170), sous le numéro 07#015345, à l'adresse suivante : Avenue Martin Sauze – Quartier Fournache ;

Considérant le certificat d'adressage établi par la mairie de LAVILLEDIEU (07170) en date du 18 Janvier 2021, actualisant l'adresse de la pharmacie REY ;

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est : 7, Ilot des Fournaches – 07170 LAVILLEDIEU.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3: Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
d'un recours administratif auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,
d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et la directrice de la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône Alpes.

Fait à Privas, le 26 janvier 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice départementale de l'Ardèche
Signé
Emmanuelle SORIANO

Arrêté N° 2021-22-0029

Portant modification de la composition du conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Puy-de-Dôme.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

ARRÊTE

Article 1 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir

Article 2 : Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Puy-de-Dôme est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 6 mai 2021

Le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **M. Didier HOELTGEN, Directeur Général du CHU de Clermont-Ferrand, FHF, titulaire**
- M. Guilhem ALLEGRE, Directeur adjoint du CHU de Clermont-Ferrand, FHF, suppléant
- **Mme Isabelle COPET, Directrice du Centre Hospitalier Sainte Marie de Clermont-Ferrand, FEHAP, titulaire**
- M. Hervé LAC, Directeur Général de la Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie de Durtol, FEHAP, suppléant
- **Mme Marie-Pierre BRASSARD, Directrice Régionale ORPEA, FHP, titulaire**
- Mme Isabelle BATAILLE, Directrice de la Clinique des Grands Prés, FHP, suppléante

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Pr Henri LAURICHESSE, Président de CME du CHU de Clermont-Ferrand, FHF, titulaire**
- Pr Didier LEMERY, Chef du Pôle Femme et Enfant du CHU de Clermont-Ferrand, suppléant
- **Dr Pascal CLUZEL, Président de CME de l'AURA Santé, FEHAP, titulaire**
- Dr Eric PANTERA, Président de CME du CMPR APAJH Maurice Gantchoula, FEHAP, suppléant
- **Mme Anne-Marie TRONCHE, Psychiatre Clinique de l'Auzon, FHP, titulaire**
- Dr Jean-Luc MEYER, PDG HP La Chataigneraie, FHP, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **M. Bruno FONLUPT, Directeur de l'EHPAD Maison Saint-Joseph et Secrétaire Adjoint de l'URIOPSS, NEXEM, titulaire**
- Mme Marie-Laure SAVINEL, Directrice des EHPAD d'Arlanc et de Viverols, FHF, suppléante
- **Mme Jacqueline BOLIS, Vice-Présidente de l'UDCCAS 63 et Vice-Présidente du CCAS du Cendre, titulaire**
- M. Guy SAUVADET, Président Fédéral de la Fédération ADMR du Puy-de-Dôme, URIOPSS, suppléant
- **Mme Myriam VIALA-AUBERT, Directrice Générale de l'ADAPEI 63, titulaire**
- A désigner, FEHAP, URIOPSS, suppléant
- **M. Georges COLLAY, Président de l'UNA Puy-de-Dôme, URIOPSS, FEHAP, titulaire**
- M. Christian PILLAYRE, Président de l'URPEP Auvergne, suppléant
- **M. Pascal BERTOCCHI, Directeur Général de l'association ALTERIS, URIOPSS, titulaire**
- M. Christophe FABRE, FEHAP, URIOPSS, Directeur général association Croix Marine Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **Mme Christine VERNERET, Référente APA au Comité Régional Auvergne d'Education Physique et Gymnastique Volontaire, titulaire**
- M. Alexandre SCORTATOR, Directeur ANPAA 63 ET 43, suppléant
- **M. Claude CHAMPREDON, Administrateur et Bénévole à la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Marie-Josée INCABY, Responsable du secteur Santé à la CLCV du Puy-de-Dôme, suppléante
- **Mme Claire DUGLEUX, coordinatrice programme Rescoda, Médecins du monde auvergne, titulaire**
- M. Jean-Pierre PAPE, Président du Collectif Pauvreté Précarité de Clermont-Ferrand, Collectif Alerte, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Benoît BOUDOYEN, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Gilbert LHOSTE, Psychiatre, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Christian LANDON, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Catherine THOMAS, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléante
- **Dr Véronique DESVIGNES, Pédiatre, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Thierry CHAMPROUX, ORL, URPS Médecins, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **M. Guy VAGANAY, URPS Pharmaciens, titulaire**
- M. Bernard DE BARRUEL, URPS Chirurgiens-Dentistes, suppléant
- **M. Philippe LOCHU, URPS Biologistes, titulaire**
- Mme Valérie LAVEST, URPS Orthophonistes, suppléante
- **M. Gilles CHALOT, Trésorier URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire**
- M. Philippe REY, URPS Infirmiers, suppléant

e) Représentant des internes en médecine

- **M. Maxence PITHON, Interne de Médecine générale, Secrétaire du SARHA, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

- **A désigner, titulaire**
- Mme Pauline GENTIAL, Carmi Sud, Gestionnaire des Centres de santé Filiéris, suppléante
- **M. Yoann MARTIN, Médecin Généraliste à la MSP d Pontgibaud, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, Réseau PALLIADOM, titulaire**
- M. Thierry HUDDE, Réseau PALLIADOM, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **M. Frédéric CHATELET, Directeur Général AGESEA, titulaire**
- M. Bernard BAYLE, Directeur Général AURA Auvergne HAD, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Henri ARNAUD, Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr Bernard GOUJON, Conseiller Ordinal, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **M. Jean-Pierre BASTARD, Président de VMEH 63, titulaire**
- M. Patrick DEQUAIRE, FNATH 63, suppléant
- **M. Roger PICARD, Directeur Fondateur de la FFAAIR, titulaire**
- M. Daniel VIGIER, Vice-Président de l'ASDA, suppléant
- **Mme Marie-Louise POKUCINSKI, Bénévole à l'UFC Que Choisir du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Jeany GALLIOT, Déléguée ADMD Puy-de-Dôme, suppléante
- **A désigner, UNAFAM, Délégation du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Dominique ESCHAPASSE, Bénévole à l'UNAFAM Délégation Puy-de-Dôme, suppléante
- **M. Alain BAUCHET, Représentant départemental de l'Association des Paralysés de France, titulaire**
- M. Louis INFANTES, Vice-Président de l'UFC Que Choisir Clermont-Ferrand, suppléant,
- **Mme Christine PERRET, Déléguée Puy-de-Dôme de l'AVIAM, titulaire**
- M. Edouard EFOE, Président de la FNAIR, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Marie-Thérèse GEORGES, CGT, titulaire**
- M. Raymond PAYA, CFDT, suppléant
- **M. Jean-Pierre GAILLIAERDE, Confédération Nationale des Retraités, titulaire**
- M. Bernard JAMPY, Représentant CODERPA, Retraités Force Ouvrière, suppléant
- **M. Daniel JACQUET, Groupement d'action pour l'insertion et la promotion des aveugles et Amblyopes d'Auvergne, titulaire**
- A désigner, Association des Malades et Handicapés 63, suppléant
- **M. Guy MAYET, Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales, titulaire**
- M. Jean-Luc BOCON-LACROIX, Association des Malades et Handicapés 63, suppléant

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Conseiller Régional

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **M. Claude BOILON, Conseiller départemental délégué du Puy-de-Dôme, titulaire**
- M. Alexandre POURCHON, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Conseiller départemental du canton de Clermont-Ferrand1, suppléant

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Mme Josiane ANDRE, Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé, titulaire**
- Dr Sophie CHADEYRAS, Médecin de PMI, suppléante

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentants des communes

- **M. Gérard GUILLAUME, Maire de Montmorin, titulaire**
- M. Laurent DUMAS, Maire de Saint-Maigner, suppléant
- **Mme Catherine LAFARGE, Maire de Marsat, titulaire**
- M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol, suppléant

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

- **M. Pascal BAGDIAN, Sous-Préfet d'Issoire, titulaire**
- M. Didier COUTEAUD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme, suppléant

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Frédéric BOCHARD, Président de la CPAM du Puy-de-Dôme, titulaire**
- M. Jean-Pierre MAZEL, Président de la CARSAT Auvergne, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- Mme Vivianne CHOMETTE Administrateur de la MSA Auvergne, suppléant

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- M. Frédéric RAYNAUD, Directeur de la Mutualité Française du Puy-de-Dôme SSAM, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- Dr Emmanuelle AMBLARD-MAHNES, Médecin Gériatre à la Clinique Médicale de Cardio Pneumologie de Durtol

Membres invités dans l'attente d'une mise en cohérence des dispositions réglementaires permettant leur participation en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Députés :

- M. Michel FANGET
- Mme Christine PIRES BEAUNE
- Mme Valérie THOMAS
- Mme Laurence VICHIEVSKY
- M. André CHASSAIGNE

Sénateurs :

- M. Marc BOYER
- M. Eric GOLD
- M. Jacques-Bernard MAGNER



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Lyon, le 1^{er} avril 2021

Arrêté n° 2021-01

Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des services régionaux et territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

Vu l'arrêté du 2020-282 portant délégation de signature à Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

ARRÊTE

Pour exécution de la section 1 et 2 de l'arrêté 2020-282 du 14 décembre 2020 concernant la délégation de signature donnée par Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, à Madame Christine LESTRADE, directrice inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est en tant que responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du programme 182 protection judiciaire de la jeunesse, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par les cadres territoriaux du ressort de la direction inter-régionale désignés ci-après pour les actes suivants :

- Engagement juridique et ordonnancement de la dépense pour les titres 3, 5 et 6 dans la limite de la dotation en crédits de fonctionnement courant établie par la direction inter-régionale

NOMS PRENOMS	FONCTION GRADE
FEBVRE François-Xavier	Directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est
BUTTIN Emilie	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère
CHERTIER Clothilde	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère
HENRIOT Séverine	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire
MARQUET-GURCEL Julie	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire
BUREL Danièle	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse « Les Savoie »
SALGADO Eric	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse « Les Savoie »

SEIGNEZ Dana	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche
QUEAUSLEIMAN Thierry	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme Ardèche
MONTIGNEAUX Matthieu	Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône Ain
ANCEL Mélanie	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône Ain
CHANAL Magali	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne
DERREY Julien	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne
CHAMBENOIS Céline	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse « Les Savoie »
THERY Mathilde	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère
AVRILLON Laura	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne.
BERNHARD Nathalie	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Loire
ROUSSET Angélique	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain
FRADIN Marie-France	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
 Et par délégation
 La directrice inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

Christine LESTRADE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Lyon, le 1^{er} avril 2021

Arrêté n° 2021-02

Portant subdélégation de signature pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics.

Vu l'arrêté n° 2020-282 en date du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à Mme Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics,

ARRETE

Pour exécution de la section 3 de l'arrêté n° 2020-282 en date du 14 décembre 2020 concernant la délégation de signature donnée par Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, à Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est pour signer les marchés de l'Etat, ainsi que les actes dévolus à la personne représentant le pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics pour les affaires relevant du Garde des Sceaux, ministre de la justice (protection judiciaire de la jeunesse).

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, la délégation qui lui est consentie est exercée par les fonctionnaires de la direction interrégionale désignés ci-après pour les actes inférieurs à 5 000 € H.T. :

NOMS PRENOMS	FONCTION GRADE
FEBVRE François-Xavier	Directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est
BUTTIN Emilie	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère
CHERTIER Clothilde	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère
HENRIOT Séverine	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire
MARQUET-GURCEL Julie	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de la

	Loire
BUREL Danièle	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse « Les Savoie »
SALGADO Eric	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse « Les Savoie »
SEIGNEZ Dana	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche
QUEAUSLEIMAN Thierry	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme Ardèche
MONTIGNEAUX Matthieu	Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône Ain
ANCEL Mélanie	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône Ain
CHANAL Magali	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne
DERREY Julien	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne
CHAMBENOIS Céline	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse « Les Savoie »
THERY Mathilde	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Isère
AVRILLON Laura	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne.
BERNHARD Nathalie	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Loire
ROUSSET Angélique	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain
FRADIN Marie-France	Responsable à l'appui et au pilotage territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Et par délégation
La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

Christine LESTRADE